



L'essentiel du CHSCT de l'ADPP EST

CHSCT DU 7 juin 2010

parce qu'un jour, vous serez concernés...

Présentation de Monsieur FARCY, nouveau DUO sur l'ADPP en remplacement de Monsieur GUELAFF.

Quelques mots sur ses souhaits pour l'ADPP :

- l'agence doit être ambitieuse et prendre des initiatives.
- favorisation des montées en compétence des salariés de l'ADPP.
- développement de l'animation des ventes.

Pour le CHSCT : une relation avec les membres élus la plus directe possible et avec un maximum de transparence. Association souhaitée des membres du CHSCT à divers groupes de travail, lorsque ceux-ci seront définis.

Information sur le changement de planning de la boutique « Carré Sénart »

C'est la responsable d'agence, Leslie Prieur, qui présente ce nouvel organigramme. La boutique fonctionne sur 6 jours avec des amplitudes horaires de 10h00 à 21h00. Précédemment, il y avait 7 semaines de plannings tournant. Après concertation avec les vendeurs, le planning est fait maintenant sur 4 semaines tournantes. Leslie Prieur met l'accent sur le meilleur équilibre des journées de travail.

La mise en application de ce nouveau planning est prévue pour le 01/09/2010, car les congés d'été ont déjà été validés avec l'ancienne grille.

Monsieur Farcy demande que l'application des nouveaux plannings se fasse dès le 01/07/2010, sous réserve que cela ne provoque pas de perturbations. Un bilan sur ce nouveau planning est demandé et sera présenté lors du prochain CHSCT ADPP périmètre Est.

Information sur la fermeture temporaire de la boutique du Raincy

La boutique du Raincy sera provisoirement fermée entre le 01/08 et le 22/08/2010 pour travaux.

Vu le peu de fréquentation du quartier pendant le mois d'août, la boutique sera fermée pendant cette période.

Les clients seront avertis par affichage de cette fermeture à partir du 15/07/2010. La plupart des vendeurs seront en vacances pendant cette période, et les autres ont trouvé des arrangements satisfaisants pour travailler en affectation temporaire à Val de Fontenay et Rosny 2.

Puisque la situation satisfait toutes les parties, les élus du CHSCT ne font pas de remarques particulières.

Suivi des agressions et accidents de travail + bilan

1) Suivi

Les boutiques qui sont aujourd'hui équipées de position LBT (Live Box Testing) enregistrent moins d'agressions verbales que les autres. Cette position devrait être généralisée.

Un grand nombre d'agressions en boutique fait suite à des problèmes de process internes. Les clients sont " baladés " entre les divers services téléphoniques et finissent souvent excédés en boutique faute d'avoir vu leur cas solutionné. Une meilleure information devrait être faite par les conseillers du 39 00 pour qu'ils n'envoient pas les clients à tort dans des boutiques non-équipées de position LBT, car cela crée un agacement supplémentaire des clients qui se sont déjà déplacés et ne comprennent pas qu'on les envoie ailleurs.

Monsieur Farcy signale que les process vont de nouveau être améliorés en concertation avec les UAT, AVSC et CCO pour plus de cohérence au niveau DT. Il reconnaît que cela devient nécessaire.

Le CHSCT demande que l'analyse des fiches accidents devrait être plus approfondie et ces fiches devraient bénéficier d'un meilleur suivi dans le temps.

Monsieur Farcy demandera qu'une nouvelle sensibilisation des RB va être faite pour que les fiches Sequoris soient remplies. Néanmoins, il reste une difficulté pour définir les agressions verbales (vers l'entreprise, vers la personne). Une formation à la gestion des clients difficiles va être mise en place. Un groupe de travail spécifique va être constitué pour travailler sur ce sujet.

Il signale que les agences FT ne sont pas connues pour être des lieux d'agressions plus ciblés que d'autres commerces. 1/3 des agressions n'ont pas de causes immédiatement identifiées. La courbe des agressions est en déclin depuis le second semestre 2009 et les processus ont été améliorés.

La présence de vigils dans les galeries commerciales ou les boutiques elles-mêmes permet de diminuer le nombre des agressions et leur gravité. Ils doivent être maintenus dans les zones sensibles, plus particulièrement 93.

Le CHSCT insiste sur le fait qu'il doit y avoir une réelle prise en compte des agressions au quotidien, car un certain nombre d'agressions ne sont pas déclarées.

2) Bilan des accidents

Les accidents les plus fréquents restent ceux liés au trajet. Des formations à la sécurité routière vont être réactualisées et reproposées.

Pour la CFE-CGC/UNSA, nous constatons une recrudescence des accidents dans toutes les entités. Il faudrait se poser la vraie question du « pourquoi » ? N'y aurait-il pas une augmentation significative de la fatigue et du stress des salariés de l'AD qui doivent pallier au quotidien au manque d'effectifs ?

Information sur le Bilan des HSCT 2009

Les chiffres des embauches et des départs ne sont pas très lisibles. Un responsable communication vient d'être recruté et l'équipe communication sera renforcée.

Rapport d'activité de la médecine du travail

Les deux médecins sont d'accord pour évoquer un bilan mitigé, surtout sur les rendez-vous pris et non-honorés (40%), sans que les salariés annulent ou reportent les rendez-vous.

Monsieur Farcy souligne l'éloignement des cabinets avec le lieu de travail des salariés et le pilotage local difficile. Le médecin du travail rappelle que le respect des visites médicales périodiques permet au salarié de se protéger.

Point sur l'accord « vie privée/vie professionnelle »

Madame Gogibus fait une relecture complète du dossier.

L'ADPP doit faire face à trop de départs, ou de demande de départ, vers les provinces ou l'outre-mer. Ceci entraîne une difficulté supplémentaire pour combler les postes vacants. Il y a également le problème récurrent des mobilités Province->Paris.

Monsieur Farcy explique qu'il faut affiner la méthodologie. L'action des salariés et des managers doit toujours être concertée. Il faut autant que possible favoriser les solutions locales (pour les questions d'aménagements des temps de travail) et tendre vers l'équilibre et le consensus.

Pour la CFE-CGC/UNSA le monde est pavé de bonnes intentions, mais la solution n'est-elle pas dans le recrutement.

Présentation des rapports de l'inspection du travail suite au passage dans les boutiques

Le CHSCT renouvelle sa demande: l'employeur se doit au minimum d'avertir le secrétaire du CHSCT des visites prévues et les membres du CHSCT peuvent ainsi assister aux visites.

Monsieur Farcy et Madame Gogibus signalent que la plupart du temps, les RB ne préviennent pas, ou n'ont pas le temps de prévenir avant le passage des contrôleurs du travail. Une ressensibilisation des RB et RS va être faite sur leur devoir de prévenir le service RH, qui rendra l'information aux CHSCT.

Point sur les ouvertures exceptionnelles 2010

Le calendrier actuel est encore incomplet. Monsieur Farcy communiquera au secrétaire du CHSCT le calendrier prévisionnel des ouvertures, surtout celles qui sont dépendantes des ouvertures des Centres Commerciaux.

Information sur l'affichage du mémorandum

Le CHSCT s'étonne vivement du manque d'explication donné suite à l'affichage de cette note, surtout en ce qui concerne les sanctions prévues en page 3.

Monsieur Farcy rappelle que les sanctions encourues auraient dû être mieux expliquées, mais qu'elles concernent principalement l'entreprise, et non un individu.

Contact